

- ◆. [Une nouvelle revue, "l'âge de faire" 06.2007](#)
- ◆. [Amnesty et le cardinal Martino 06.2007](#)
- ◆. [Vol Paris-Bamako annulé 05.2007](#)
- ◆. [Nous sommes des enfants de sans papiers 05.2007](#)
- ◆. [Peut-on renvoyer des malades mourir dans leur pays ?](#)
- ◆. [Commerce équitable](#)
- ◆. [C'est dur d'être parents !](#)
- ◆. [Défendre les droits humains avec Amnesty](#)
- ◆. [Renvoyés à leurs bourreaux](#)
- ◆. [O.G.M. et nous](#)
- ◆. [Témur et ses parents expulsés 18.01.2007](#)
- ◆. [Lettre d'une résistante 29.01.2007](#)

◆. **L'âge de faire, une nouvelle revue 06.2007** Un nouveau journal , Pourquoi ?

La liberté de tout dire n'a d'ennemi que ceux qui veulent se réserver le droit de tout faire (Marat)

Pour combler un vide

Il n'existe pas de journaux indépendants adaptés et facilement accessibles au GRAND PUBLIC sur le créneau de l'écologie au sens large. La demande est donc méconnue et non satisfaite.

Pour faire face à une situation sans précédent

- L'existence d'un faisceau de faits écologiques graves dont la convergence mène à l'extermination du monde vivant.
- Le tissu social s'effiloche, la déprime gagne, des situations intolérables de misère se pérennisent, malgré l'abondance.
- Les écarts se creusent avec les pays pauvres.
- Il faut à la fois alerter et dire que des solutions existent, les expliquer et montrer leur faisabilité.

Pour défendre la démocratie

La puissance des lobbies et des firmes transnationales grignote le pouvoir des Etats au nom du libéralisme économique. Les médias populaires à la solde des maîtres du monde s'en donnent à cœur joie dans l'abêtissement et la désinformation. L'opinion est manipulée. Les pouvoirs institutionnels sont, c'est selon, complices ou impuissants. Le champ est libre pour normaliser selon les seuls critères économiques.

Pour créer un pont entre militants et grand public

Le monde associatif, très actif mais aussi dispersé et cloisonné, produit beaucoup d'informations très documentées, qui restent pour l'essentiel ignorées du grand public. Débats, réunions, journaux sont faits par des militants pour des militants. Les portes sont ouvertes certes, mais le grand public ne vient pas.

Pour être artisans de notre avenir

La situation de crise n'est pas le fruit du hasard. Elle est l'aboutissement normal d'une société dont les individus ont peu à peu démissionné et sous-traité leurs responsabilités et par-là même leurs droits. L'issue ne peut être qu'une reprise de pouvoir par une reprise de responsabilité. Il nous faut entreprendre pour retrouver la maîtrise de notre futur gravement menacé. L'adhésion à ce projet est une étape et le journal un outil. La culture, à la fois libératrice et porteuse de sens, en est un autre. Etre acteur, découvrir ses propres talents dans la convivialité plutôt que consommer du show-biz.

Le projet en résumé

Le projet est associatif, à but non lucratif, capital humain et responsabilité partagée en ce qui concerne la diffusion du journal durant la période de lancement. Il consiste en la création d'un journal de 16 pages A3 couleur, mensuel et national, INDEPENDANT, ciblé GRAND PUBLIC.

La combinaison de quatre idées simples qui fait la différence :

- Prix de vente faible.
- Tirage initial fort.
- Frais de rédaction réduits par le partenariat.
- Lancement garanti par la vente directe bénévole.

Comment s'y prend-on ?

Le journal est sorti à 60000 exemplaires et son prix de vente est fixé à 0,50 € ; un petit prix pour être facile à vendre, et un tirage fort pour assurer l'équilibre financier sans publicité.

Le budget d'équilibre sera atteint à 100000 ex. vendus et permettra à une équipe de 5 professionnels d'assurer la confection du journal. La rédaction sera enrichie gratuitement par un partenariat avec les associations écologistes, citoyennes et humanitaires.

Le lancement du journal ...

Un réseau de 4 000 personnes ou petites associations est prévu pour, durant 1 à 2 ans, assurer le lancement du journal. Comment ? Chacun prendra chaque mois la responsabilité de 25 journaux. Cela signifie quoi ? Que chacun verse mensuellement par prélèvement bancaire automatique le prix des 25 journaux (12,50 €) qu'il reçoit en retour par La Poste. La responsabilité est de diffuser localement les 25 journaux à son entourage :

- Soit, si j'en ai le temps et l'envie, en les revendant personnellement.
- Soit, si cela m'est difficile, en partageant la tâche avec des amis.
- Soit encore, si j'en ai les moyens et considérant que la somme est faible, en les distribuant gratuitement.

A chacun sa formule, selon sa disponibilité, ses envies et ses moyens.

Ce précieux réseau de diffusion étant en place, il restera à faire un bon journal, intéressant, pédagogique que le lecteur appréciera et qui l'amènera à s'abonner après quelques mois d'essai. Le coût de l'abonnement est de 8 € pour 11 numéros par an.

Les énormes difficultés habituelles, notamment financières, sont ici réduites à la recherche du parrainage des 4 000 adhérents à l'association qui se partageront la responsabilité du lancement.

Pour en savoir plus: <http://www.lagedefaire.org/>

[Haut de page ↑](#)

◆. Amnesty et le cardinal Martino 06.2007

Amnesty international, depuis 2004, est engagé dans une campagne contre la violence faite aux femmes. Dans ce cadre a été recherchée la réponse à apporter à des victimes de viol, d'agression sexuelle, d'inceste, à des femmes à qui l'on refuse des soins parce qu'elles ont avorté ou à des femmes dont la grossesse représente un risque très important et qui sont jetées en prison parce qu'elles ont dû avorter. Au terme d'une réflexion de deux ans, Amnesty a décidé en avril de militer pour le droit à l'avortement et pour sa dépénalisation s'appuyant sur le chiffre de 168 000 décès par an de femmes victimes d'un avortement clandestin. À la suite de cette décision, le cardinal Martino, président du Conseil pontifical Justice et Paix, appelle les catholiques à ne plus financer Amnesty International. (La Croix du 14 juin 2007).

"De peur qu'en enlevant l'ivraie, vous n'arrachiez le blé en même temps". Ces paroles de Jésus nous les entendons avec acuité, assommés que nous sommes par l'appel du cardinal Martino. Les paroles de Vie et de patience de l'évangile sont plus vitales pour l'humanité que celles qui laissent entendre que l'on a le pouvoir de trier et condamner.

Réaction d'Amnesty International aux propos du cardinal Renato Martino, président du conseil pontifical Justice et Paix, qui a déclaré que le Vatican cesserait de financer Amnesty International.

« Nous n'acceptons aucune subvention du Vatican ni d'aucun autre État pour les actions que nous menons contre les violations des droits humains », a déclaré Kate Gilmore, secrétaire générale adjointe d'Amnesty International.

« Partout dans le monde, des millions de personnes de confessions différentes et aux croyances diverses font individuellement des dons à Amnesty International, a ajouté Kate Gilmore. Parmi ces dons, nous sommes heureux de recevoir ceux de personnes de confession catholique. Nous espérons que les gens du monde entier qui ont des convictions continueront de soutenir activement le combat d'Amnesty International contre la torture, contre la peine de mort, et en faveur d'une bonne administration de la justice y compris pour les femmes et les jeunes filles. »

Défendant le droit des femmes à l'intégrité physique et mentale lorsqu'elles sont exposées à des violations graves de leurs droits fondamentaux, Amnesty International s'est récemment intéressée à certains aspects de l'avortement dans le cadre de sa politique plus vaste relative aux droits sexuels et reproductifs. Ces nouveaux aspects de sa politique n'ont pas amené Amnesty International à promouvoir l'avortement en tant que droit universel ; l'organisation n'approuve ni ne réprovoque l'avortement.

« La position d'Amnesty International n'est pas de dire que l'avortement est un droit mais de soutenir le droit des femmes à ne pas être terrorisées, menacées et contraintes quand elles font face aux conséquences d'un viol ou d'autres violations graves des droits humains », a clarifié Kate Gilmore.

Hier, le cardinal Martino, à l'occasion d'une interview, a invité les catholiques à cesser de soutenir Amnesty International, affirmant que l'organisation de défense des droits humains promouvait le droit à l'avortement. Cependant, tout en s'opposant de longue date à l'avortement forcé, Amnesty International a en fait pour position de soutenir la dépénalisation de l'avortement, de veiller à ce que les femmes puissent bénéficier de soins médicaux lorsque des complications surviennent à la suite d'un avortement, et de défendre la possibilité pour les femmes d'avorter en respectant un délai maximum raisonnable lorsque leur santé ou leurs droits humains sont en danger.

« Amnesty International est aux côtés des victimes de violations des droits humains. Notre politique traduit notre obligation de manifester notre solidarité, en tant que mouvement de défense des droits humains, avec, par exemple, la femme du Darfour, enceinte après un viol commis par l'ennemi et que son entourage accable d'un opprobre d'autant plus fort », a déclaré Kate Gilmore.

« Notre mouvement entend protéger tous les citoyens, y compris les croyants, mais nous n'imposons pas de croyance. Nous avons pour but de défendre les droits humains, et non telle ou telle théologie. Nous nous référons à des articles de loi et nous respectons les États, sans invoquer Dieu. Il se peut que, parfois, le système laïque de défense des droits humains soutenu par Amnesty International converge parfaitement avec les points de vue des tenants de certaines confessions ; mais cette convergence ne se produit pas toujours. »

Amnesty International a exhorté l'Église catholique à ne pas se détourner des souffrances infligées à certaines femmes du fait de violences sexuelles ; l'organisation a demandé à la hiérarchie catholique de prôner la tolérance et le respect de la liberté d'expression pour l'ensemble du mouvement de défense des droits humains dont Amnesty International fait partie, de même qu'Amnesty International va continuer à défendre la liberté de religion.

[Pour en savoir plus](#)

[Haut de page ↑](#)

◆. Vol Paris-Bamako annulé 26.05.2007

Ci-dessous un texte rédigé par des passagers du vol AF 796 pour Bamako du 26 mai. Pour s'être indignés des mauvais traitements infligés à un Malien reconduit de force, plusieurs passagers ont été menacés, l'un d'entre eux interpellé, placé en garde à vue et menacé de poursuites. Pour finir le vol a été annulé tandis que l'expulsé était évacué en ambulance, inconscient et langue pendante.

Samedi 26 mai. Vol AF 796 pour Bamako.

Quelques minutes avant la fermeture des portes, des cris au dernier rang de l'avion. Une reconduite à la frontière classique.

Deux personnes tentent de contenir un homme d'une quarantaine d'années qui se débat violemment. On croit d'abord à une bagarre entre passagers. Certains veulent les séparer mais en sont vite dissuadés par les policiers qui se font alors connaître. S'ensuit une scène d'une grande violence : l'un des policiers pratique un étranglement sur le passager, l'autre lui assène de grands coups de poing dans le ventre. Ses hurlements se transforment en plaintes rauques. Cette tentative de maîtrise dure dix bonnes minutes, peut-être plus, et suscite immédiatement chez les passagers un mouvement de protestation qui n'a aucun effet sur les violences en cours.

L'un des passagers filme la scène avec son téléphone, ce qui énerve un peu plus la responsable de l'opération, qui menace d'arrestation les personnes les plus proches et photographie les protestataires. Pour tenter de faire taire tout le monde, la policière explique que l'homme n'est pas un simple sans papiers, mais un repris de justice, soumis à la double peine. Cela semble à ses yeux justifier la méthode et toute la violence exercée sur lui.

Sous les huées des passagers, l'homme finit par être immobilisé et sanglé. Il perd connaissance, yeux réversés, langue pendante, écume aux lèvres. Un mouvement de panique gagne les policiers. Ils prennent alors la décision de l'évacuer. Autour de nous, de nombreux passagers imaginent que l'homme est mort, ce qui fait encore monter d'un cran l'émotion. Des femmes pleurent, des gens convergent de tout l'appareil, rajoutant à la confusion. C'est alors qu'une bonne dizaine d'agents de la Police des Air et des Frontières, la PAF, fait irruption dans l'appareil.

Désigné par la responsable de l'opération, Michel Dubois, qui comme nous tous avait pris part aux protestations, est débarqué pour auditions. D'autres passagers, choqués par cette arrestation, sont à leur tour menacés du même sort.

A bord, on nous demande vainement de nous rasseoir, de nous calmer mais beaucoup exigent le retour de Michel Dubois. Un des policiers, visiblement dépassé par la situation, nous propose alors un marché : Michel pourrait réembarquer à condition que l'expulsé remonte lui aussi à bord. La balle était donc dans notre camp, nous serions responsable du retard de l'avion, et même de l'éventuelle annulation du vol. Michel devenait clairement une monnaie d'échange

Cette proposition inacceptable est d'ailleurs tout de suite contredite par un policier de la PAF qui annonce la garde à vue de Michel Dubois et réitère ses menaces à l'égard des passagers qui campent sur leurs positions.

Le commandant de bord finit par faire une annonce, dans laquelle il fait état de "manoeuvres" d'un individu refusant d'être reconduit dans son pays d'origine, et de manifestations d'une minorité de passagers pour expliquer l'annulation du vol.

Nulle mention des violences dont nous avons été témoin, ni de l'état de santé du passager pourtant aperçu dans une ambulance stationnée au pied de l'appareil, toujours inconscient et sous assistance respiratoire.

Nous sommes nombreux, comme Michel Dubois, à être choqués par la barbarie de la scène, par le traitement excessivement violent qui a été infligé sous nos yeux à cet homme, fut-il repris de justice, (ce dont il nous est d'ailleurs permis de douter, puisqu'afin de ne pas attirer l'attention des autres voyageurs, les policiers avaient d'abord décidé de le faire voyager sans le menotter).

Nombreux aussi à avoir la désagréable impression d'avoir été pris en otage par les autorités et

profondément choqués par l'attitude du Commandant de bord d'Air France qui n'est pas intervenu pour faire cesser ces violences les tolérant même au mépris de la sécurité des passagers qu'il se soit d'assurer et en prenant la responsabilité de faire annuler le vol empêchant du même coup des centaines de personnes de faire le voyage pour lequel elles avaient acheté un billet.

Nous sommes enfin révoltés d'avoir été contraints de devenir complices des policiers en obéissant aux différentes injonctions et menaces proférées à notre rencontre. Devions-nous laisser se dérouler sous nos yeux des actes d'une telle brutalité ?

Pouvions-nous accepter l'arbitraire de l'arrestation de l'un d'entre nous dont le seul tort avait été de s'indigner et de parler avec les policiers pour tenter de faire cesser la violence ? Il y a là une pénalisation de la solidarité qui nous semble inadmissible et inquiétante quant à l'état de notre démocratie.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que cette scène est un cas isolé, une bavure en somme. Nous savons qu'elle se reproduit quasi quotidiennement, et nous tenons à manifester notre indignation en relatant les faits le plus exactement possible.

Michel Dubois a été relâché quelques heures plus tard, mais on l'a informé que des poursuites seraient engagées contre lui. Quant au passager Malien, nous n'avons aucune nouvelle de lui, et son état de santé ainsi que le sort qui lui sera réservé dans les prochains jours nous inquiètent au plus haut point.

Des passagers du vol AF 796.

ANNEXE

Pour mémoire, les cas précédents de répression engagée contre des militants du RESF ou des personnes ayant agi dans le cadre de ses actions.

* Michel Guérin jugé pour diffamation à l'encontre d'un préfet, sur plainte du ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Sarkozy après avoir protesté dans un courrier contre l'expulsion du journaliste Elvis Kouanga Kazeta. Le verdict est en délibéré.

* Florimond Guimard, instituteur de Marseille, accusé de violence en réunion avec arme par destination pour avoir empêché, le 11 novembre 2006, l'expulsion d'un père algérien de 2 enfants à l'aéroport de Marignane. En réalité, il s'est contenté de suivre avec sa voiture le véhicule de police qui transportait l'expulsé. Il sera jugé le 22 octobre et risque 3 années de prison et 45 000 ? d'amende.

* Kadidja, passagère du vol Paris-Bamako du 29 novembre 2006 a protesté avec d'autres contre la présence à bord d'un reconduit qu'elle pensait être Daïm, étudiant toulousain que ses camarades du RUSF et du RESF étaient venu défendre à Roissy. Elle risque 5 années de prison et 18 000 ? d'amende pour entrave à la circulation d'un aéronef.

* Le 2 décembre 2006, François Auguste, vice-président de la Région Rhône-Alpes, s'adressait aux passagers d'un vol Lyon-Paris pour tenter d'empêcher l'expulsion d'une famille. Jeté à terre, molesté, placé en garde-à-vue, il est accusé d'entrave à la circulation d'un aéronef. Il sera jugé le 26 novembre à Lyon. Il risque 5 années de prison et 18 000 ? d'amende.

* Tout récemment, quatre militants du Collectif de solidarité avec les Migrants et du RESF de Méru (Oise), par ailleurs militants FSU et CGT (dont le responsable de l'UL de Méru) ont été mis en examen pour diffamation envers le maire UMP de Méru pour avoir taxé de « délation » la volonté affichée du Maire de dénoncer les prétendus 10% de mariages blancs célébrés dans un quartier de la ville. Ils seront jugés le 29 mai au TGI de Beauvais.

10bis. Vol Bamako (suite) ou l'humanité dans les mots, la brutalité dans les faits (28.05.07):

Le Malien dont l'expulsion a été empêchée le 26 mai par l'intervention de passagers indignés des violences qu'il subissait sur le vol Air France Paris-Bamako est libre.

En effet, bien que la police l'ait particulièrement chargé en portant plainte pour trois motifs (« opposition à une mesure d'éloignement », « refus d'embarquement » et « coups et blessures contre un policier »), le Juge des libertés et de la détention du TGI de Bobigny a décidé de ne pas le traduire en comparution immédiate,

de le libérer et de le convoquer en justice le 28 juin. Une décision qui est un démenti cinglant aux rumeurs colportées aussi bien par les policiers dans l'avion que par un collaborateur du ministre tendant à le faire passer pour un dangereux délinquant.

Les conditions de brutalité particulièrement choquantes dans lesquelles s'est déroulée cette tentative d'expulsion sont aussi un démenti sans appel aux propos du nouveau ministre qui, dans ses déclarations, prétend conjuguer "fermeté et d'humanité" (« l'un ne va pas sans l'autre ») alors que dans les faits, la brutalité et elle seule préside aux expulsions.

Cette violence à l'égard des expulsés s'accompagne d'une volonté de plus en plus affirmée de réprimer tous ceux qui seraient tentés de ne pas laisser faire, de ne pas se taire, de ne pas fermer les yeux.

Cette affaire, qui a conduit à l'annulation du vol du 26 mai pour Bamako place Air France devant ses responsabilités : rien, aucune loi, aucun règlement n'oblige une compagnie aérienne, privée de surcroît à accepter des voyageurs contraints sur ses vols, menottés, parfois bâillonnés, attachés à leur siège et tabassés quand ils protestent. Les clients de la compagnie ne prennent pas non plus des billets Air France pour être menacés par la police quand ils s'élèvent contre des scènes choquantes, et, pour certains d'entre eux, évacués de force de l'avion, molestés, placés en garde à vue et poursuivis comme le sont Kadidja et François Auguste traînés en justice et menacé de 5 ans de prison et 18 000 ? d'amende pour n'avoir pas toléré les conditions inhumaines imposées aux reconduits. Les passagers d'Air France achètent des billets pour se déplacer dans des conditions normales de sécurité et de confort. Ils veulent voyager dans un avion, pas dans un fourgon cellulaire volant.

www.educationsansfrontieres.org

[Haut de page ↑](#)

◆. Nous sommes des enfants de « sans papiers »

Un sans-papier, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour, même s'il est en France depuis longtemps.

Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs. Ils ont fui la violence, la misère. Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure. Certains d'entre nous sont nés ici. Avec ou sans papiers, la France est notre pays.

On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse. Tous les jours on a peur. On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro. On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas. On y pense tout le temps. A l'école aussi. Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers. On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures. On s'est inscrit dans des bureaux. On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé. On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non.

Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses. Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous. Et pourtant on nous a dit : non. Arbitrairement.

Maintenant on est en danger et on doit se cacher. Pourquoi cette injustice ?

*Nous ne voulons plus vivre dans la peur.
Nous voulons que la France nous adopte.
Nous voulons être régularisés.
Laissez nous grandir ici.*

Pour en savoir plus :

[Haut de page ↑](#)

◆. Peut-on renvoyer des malades mourir dans leur pays ?

2007 : pour la première fois depuis 10 ans, le gouvernement décide le renvoi de malades étrangers dans des pays où ils ne peuvent pas se soigner.

Après avoir tenté de supprimer la protection des étrangers gravement malades par la loi (décembre 2005) puis par circulaire (novembre 2006), et avoir dû abandonner sous la pression des soignants et des associations, le gouvernement choisit cette fois pour l'attaquer d'utiliser une voie détournée, inaccessible au public.

Au nom du contrôle de l'immigration, le gouvernement a mis en ligne en catimini, sur les intranets des ministères de l'intérieur et de la santé, des fiches-pays qui recensent l'existence de l'offre de soins et sa répartition géographique dans les pays d'origine. Selon les organisations médicales internationales, de telles données ne renseignent en rien sur les réalités de l'accès aux soins des malades et sur les difficultés auxquelles sont quotidiennement confrontées les équipes médicales sur place. Elles ne répondent pas non plus au critère retenu par la loi de l'accessibilité effective au traitement dans le pays d'origine pour décider de l'attribution d'un titre de séjour et de la possibilité d'une expulsion.

Les instructions laissent penser qu'il suffit qu'un médicament ou une unité d'hospitalisation existe dans un pays pour refuser qu'un malade reste en France. Or, tout le monde sait qu'il y a un gouffre entre l'existence d'un équipement dans un pays et l'accès réel de la population aux soins.

En outre, les médecins inspecteurs de santé publique sont invités à violer le secret médical dans l'examen des demandes de titres de séjour en donnant aux services de police de l'immigration les éléments relatifs à la nature des traitements [que l'étranger] doit suivre.

Enfin, ces fiches pays sont assorties d'une jurisprudence du Conseil d'Etat selon laquelle l'administration n'est pas tenue de vérifier que le malade étranger a les moyens économiques d'accéder aux traitements adéquats dans son pays d'origine. Le comité interministériel au contrôle de l'immigration (CICI) en fait une lecture abusive qui détourne l'esprit de la loi protégeant les étrangers gravement malades (esprit rappelé par les députés en été 2006) en considérant acceptable le renvoi de malades étrangers dans des pays où ils n'auront pas d'accès effectif aux soins requis par leur état de santé.

Cette dernière attaque contre le droit au séjour pour raisons médicales condamne des malades à la clandestinité et à la peur permanente d'une expulsion qui sont autant d'obstacles à leur démarche de santé. Les conséquences sont évidemment dramatiques pour la santé individuelle des personnes concernées, mais sont également inconciliables avec les enjeux de santé publique de lutte contre les pathologies transmissibles.

Elle constitue une considérable régression dans le positionnement éthique de la France. Car accepter de renvoyer des malades mourir dans leur pays pour la seule raison qu'ils n'ont pas de titre de séjour, c'est faire primer les logiques du contrôle de l'immigration sur celles de la protection de la santé ; c'est nier les droits fondamentaux attachés à la vie humaine. Les politiques de santé publique ne doivent pas être utilisées pour le contrôle de l'immigration.

Premiers signataires de la pétition :

- Françoise Barré-Sinoussi, Responsable de l'Unité Régulation des Infections rétrovirales, Institut Pasteur, Paris

- Chantal Deschamps, Médiatrice en santé
- Emmanuel HIRSCH, Professeur d'éthique, Faculté de médecine, Université de Paris Sud XI
- Martin Hirsch, Président d'Emmaüs France
- Axel KAHN, Professeur de médecine, Directeur de l'Institut Cochin, Paris
- Christine Katlama, Professeure de médecine, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Paris
- Didier Liger, Avocat, Président de la Commission Libertés et Droits de l'Homme du Conseil National des Barreaux
- Jean-Paul Moatti, Directeur de l'Unité INSERM 379, Epidémiologie et sciences sociales appliquées à l'innovation médicale, Université de la Méditerranée
- Didier SICARD, Professeur de médecine
- Gil Tchernia, Professeur d'hématologie, Vice-Président de l'Organisation internationale de lutte contre la drépanocytose
- Joël THORAVAL, Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Ancien Président du Secours Catholique

Organisations signataires :

Act Up-Paris, Association Française des Hémophiles, Association des Familles Victimes du Saturnisme, AIDES, Association des Paralysés de France, ARCAT, CATRED, CIMADE, COMEDE, Créteil-Solidarité, FASTI, Fédération Française des Associations et Amicales de malades Insuffisants ou handicapés Respiratoires, GISTI, Médecins du Monde, MRAP, Solidarité Sida, SOS Hépatites Fédération.

Pour en savoir plus et signer la pétition : <http://www.medecinsdumonde.org/mobilisation/petition>

[Haut de page ↑](#)

◆. Le commerce équitable, une espérance pour les plus pauvres,

un appui pour les organisations de producteurs du Sud...

Le commerce équitable offre des débouchés à des producteurs les plus défavorisés qui seraient le plus souvent exclus du marché international s'ils n'avaient accès à cette filière. Il apporte une réponse aux difficultés spécifiques que rencontrent les plus pauvres par exemple en permettant, dans certains cas, le préfinancement des commandes par l'acheteur. Le prix d'achat des produits aux producteurs est supérieur ou égal au prix du marché international ; il est fixé de façon à couvrir les coûts de production et dégager une marge bénéficiaire nécessaire à l'amélioration des conditions de travail et de la vie des familles. Lorsque l'appui à la commercialisation va de pair avec des dispositifs d'appui à l'organisation des producteurs, voire un accompagnement social en lien avec des organisations de solidarité internationale, le commerce équitable est un levier du développement local.

Un principe du commerce équitable est la garantie donnée aux petits producteurs de commercialiser leurs produits à des prix plus rémunérateurs que les cours mondiaux. C'est également une garantie de relative stabilité des prix et la mise en place de conditions et de délais de paiement, voire des possibilités de préfinancement, qui évitent aux paysans et aux artisans de brader leurs produits ou d'avoir recours à des prêts usuriers. Le prix équitable est négocié. Il doit pouvoir couvrir tous les coûts de production du produit, incluant les coûts environnementaux et sociaux, assurer aux producteurs un niveau de vie décent et une part d'investissement. Un prix équitable pour le producteur n'implique pas toujours un prix plus élevé pour le consommateur. A qualité égale, les produits du commerce équitable ne sont pas forcément plus chers. Au Sud, celui-ci constitue une opportunité d'appui aux organisations de producteurs à même d'améliorer durablement leurs conditions de vie. En payant un prix juste, il leur permet de vivre dignement de leur travail, de prendre en main leur développement.

Au Nord, le commerce équitable est une formidable chance pour l'éducation au développement. Les citoyens sont invités à découvrir les réalités du Sud, à prendre conscience de l'injustice que constituent les règles du commerce mondial. Il les invite à dépasser l'acte d'achat solidaire jusqu'à s'engager pour agir sur

les causes mêmes des déséquilibres mondiaux. S'il ne représente qu'une part très faible du commerce international, il est le signe que d'autres échanges commerciaux sont possibles. Alors pourquoi juste consommer quand on peut consommer juste ?

Pour en savoir plus : <http://www.artisansdumonde.org/commerce-equitable.htm>

[Haut de page ↑](#)

♦. C'est dur d'être maman !

Une pensée amicale à tous les parents et vive l'école car elle sauve les "cas" malheureux ! (lire jusqu'à la fin):

Une mère rentre dans la chambre de sa fille qu'elle trouve vide. Sur le lit une lettre. Elle imagine le pire en ouvrant la lettre :

"Maman chérie,

Je suis désolée de devoir te dire que j'ai quitté la maison pour aller vivre avec mon copain. Il est l'amour de ma vie. Tu devrais le voir, il est tellement mignon avec tous ses tattoos et son piercing et sa super moto. Mais ce n'est pas tout ma petite maman chérie. Je suis enfin enceinte et Abdoul dit que nous aurons une vie superbe dans sa caravane en plein milieu des bois. Il veut beaucoup d'enfants avec moi, c'est mon rêve aussi. Je me suis enfin rendu compte que la marijuana est bonne pour la santé et soulage les maux. Nous allons en cultiver et en donner à nos copains lorsqu'ils seront à court d'héroïne et de cocaïne pour qu'ils ne souffrent pas. Entre-temps, j'espère que la science trouvera un remède contre le sida pour qu'Abdoul aille mieux. Il le mérite vraiment, tu sais. Ne te fais pas de soucis pour moi maman, j'ai déjà 13 ans, je peux faire attention à moi toute seule et le peu d'expérience qui me manque, Abdoul peut le compenser avec ses 44 ans. J'espère pouvoir te rendre visite très bientôt pour que tu puisses faire la connaissance de tes petits enfants. Mais d'abord je vais avec Abdoul chez ses parents en caravane pour que nous puissions nous marier. Comme ça ce sera plus facile pour lui pour son permis de séjour. Ta fille qui t'aime.

PS : Je te raconte des idioties, maman, je suis chez les voisins ! Je voulais juste te dire qu'il y a des choses bien pires dans la vie que le bulletin scolaire sur ta table de nuit. Je t'aime."

[Haut de page ↑](#)

♦. Défendre les droits humains avec Amnesty

Election présidentielle 2007 : Défendre et respecter les droits humains ; est-ce encore une priorité pour la France ?

La France est volontiers citée comme étant « la patrie des droits humains ». Cette affirmation recouvre-t-elle encore une réalité en 2007 ? Ce manifeste est l'occasion pour Amnesty International France d'interpeller les candidat(e)s aux prochaines élections sur leur vision des droits humains, l'occasion aussi, pour les militants, les citoyens de se saisir de ce document pour en faire un instrument de lobbying et de débat.

D'un côté, la France a une place importante dans les instances internationales : elle est membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et du G8. Elle dispose d'une influence forte au titre de la francophonie. Les droits fondamentaux sont au cœur des valeurs de la République, donnant ainsi sens à la devise « Liberté - Égalité - Fraternité », et la France participe activement au développement du droit international. Elle a joué un rôle important dans la mise en place de la Cour pénale internationale et dans l'adoption de la Convention sur les disparitions forcées.

De l'autre, le bilan de la France en matière de droits humains est critiquable tant au niveau national qu'au niveau international, car il est bien plus facile à un gouvernement de se dire garant des droits fondamentaux que de faire de ces droits une réalité quotidienne.

La France, parce qu'elle occupe une place significative sur la scène internationale, a des responsabilités importantes. Elle doit respecter les droits humains mais aussi les défendre et les promouvoir à l'intérieur de ses frontières comme dans ses relations bilatérales ou dans les instances internationales ou régionales. Elle a un rôle d'autant plus grand à jouer que le contexte mondial est inquiétant : des droits qui étaient tenus pour acquis, comme la liberté d'expression et l'interdiction absolue de la torture, sont battus en brèche. Partout dans le monde, des journalistes, des citoyens, des militants ont été soumis à des actes d'intimidation ou de harcèlement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, de conscience ou d'association. Certains ont été condamnés ou incarcérés ; d'autres encore doivent se cacher. Des États, des groupes politiques ou religieux n'hésitent plus aujourd'hui à menacer ou à exercer des pressions contre ceux qui expriment pacifiquement des opinions qui les heurtent. L'affaire Redeker en France, après celle des caricatures dans le monde musulman, illustre bien cette faiblesse, voire cette absence de réaction des États qui encourage les atteintes graves aux droits fondamentaux quand ils n'en sont pas eux-mêmes les auteurs.

Pour être en accord avec ses engagements internationaux, sa devise et ses valeurs, la France doit condamner sans ambiguïté les violations des droits humains et placer ces derniers au cœur de ses politiques intérieure et internationale.

C'est pourquoi Amnesty International France souhaite interpeller les candidat(e)s aux élections présidentielle et législatives de 2007 en leur demandant de s'engager à agir pour les droits humains sur les cinq points suivants :

- Obtenir justice et réparation pour les femmes victimes de violences ;
- Placer les droits humains au cœur des questions de sécurité ;
- Défendre le droit d'asile et les droits des réfugiés ;
- Garantir la protection des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Mener une politique étrangère respectueuse des droits humains.

Pour en savoir plus, cliquer <http://www.amnesty.fr>

[Haut de page ↑](#)

◆. Renvoyés à leurs bourreaux

Deux faits relatés par le communiqué de l'ANAFE et par l'article de Dernières Nouvelles d'Alsace reproduits ci-dessous.

Deux jeunes hommes, victimes de persécutions dans leur pays, ont été renvoyés à leurs bourreaux car, selon la sentence favorite du ministre de l'Intérieur, « ils avaient vocation à être reconduits dans leur pays ». Ce qui a été fait. Issa est en prison au Tchad, Elanchelvan a été exécuté par l'armée sri lankaise..

A Marseille, un jeune kurde de 19 ans, risque de mourir, tabassé et drogué à chacune des expulsions qu'il refuse (Il y a déjà eu deux tentatives et une troisième est prévue demain), en grève de la faim depuis une semaine et partiellement (les premiers jours et de nouveau) en grève de la soif. Il ne tient plus debout et ne reçoit pas de soins, mais il ne veut pas rentrer en Turquie où son père a déjà été en prison et où il sera enfermé comme déserteur et kurde....

Ces derniers jours l'OFPRA et le ministère de l'intérieur ne cachaient pas leur satisfaction de voir le nombre de réfugiés diminuer de façon spectaculaire (-38%). Selon eux, grâce aux réformes énergiques de ces dernières années, les « faux » réfugiés seraient, soit dissuadés d'arriver sur le sol français, soit traités sans faillir (92% de rejet) et expulsés. Force est de constater que la belle mécanique de cette machinerie administrative et policière ne s'embarrasse guère des pertes humaines. Mais les responsables politiques continueront sans doute à promettre la main sur le cour que la France restera une « terre d'asile ».

Ces victimes de la politique de démagogie anti-immigrés ne sont pas des enfants. Ils n'ont jamais été scolarisés en France. Mais la situation dans laquelle les autorités françaises les ont plongés concerne tous les élèves, tous les enseignants et tous les parents de ce pays et donc le RESF pour la honte que suscitent de tels événements. Le RESF invite les enseignants et les parents d'élèves à les commenter auprès des jeunes. Chacun doit mesurer les conséquences d'une politique qui piétine dans les faits le droit d'asile établi par la Convention de Genève et fait de ses initiateurs les complices indirects des assassins et des tortionnaires vers lesquels on renvoie les réfugiés déboutés.

Monsieur Sarkozy ânonne après Monsieur Le Pen « La France, on l'aime ou on la quitte ». Il y a erreur, Monsieur Sarkozy n'aime pas, il souille.

+ Communiqué de l'Anafé -- Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers :

Demandeur d'asile tchadien refoulé par la France, aujourd'hui emprisonné à N'Djamena.

Le 15 mars 2007

Au moment de la publication du rapport 2006 de l'OFPRA constatant une baisse de 38% du nombre de demandes d'asile en France par rapport à 2005, dont le ministre de l'Intérieur ne cesse de se féliciter, voici le cas d'Issa.

Issa arrive à l'aéroport de Roissy le 24 février 2007, il demande aussitôt l'asile à la frontière. Il explique, par un récit précis et circonstancié, qu'il fuit les services de renseignements d'Idriss Deby qui ont fait procéder à une vague d'arrestations au sein du groupe rebelle qu'Issa venait de rejoindre. Sa demande d'asile est examinée par la division asile à la frontière de l'OFPRA durant son maintien en zone d'attente, puis rejetée par le ministère de l'Intérieur le 27 février 2007 qui estime qu'elle est « manifestement infondée ».

Après avoir refusé deux fois d'embarquer, Issa est refoulé sous escorte policière le 6 mars 2007. Direction N'Djamena.

Son frère, réfugié statutaire en France, reçoit un appel téléphonique le lendemain. C'est Issa, il est détenu au commissariat de N'Djamena et utilise le téléphone portable d'un codétenu. Il explique qu'à son arrivée à l'aéroport de N'Djamena, il s'est fait appréhender par la police tchadienne qui l'a gardé pendant 5 heures, lui faisant subir un interrogatoire « musclé » portant notamment sur sa demande d'asile en France avant de le transférer au commissariat.

La Ligue tchadienne des droits de l'Homme a pu vérifier qu'Issa se trouvait bien au commissariat central de N'Djamena.

Les dernières nouvelles que nous avons eues d'Issa datent du 13 mars : il était très affaibli car privé de nourriture et aucune procédure ne lui avait été notifiée, l'empêchant ainsi d'avoir accès à un avocat.

Nous craignons désormais de perdre toute trace de lui.

L'Anafé dénonce la violation par la France du principe de non-refoulement de la Convention de Genève.

La simple lecture de la décision du ministère de l'Intérieur démontre que le strict examen du caractère « non-manifestement infondé » a été largement dépassé.

L'Anafé demande que toute la lumière soit faite sur les conditions du refoulement de l'intéressé.

L'Anafé a demandé au gouvernement français d'intervenir rapidement auprès du gouvernement tchadien afin d'éviter le pire pour Issa.

Article paru dans les DNA du 16 03 07 / Faits divers - Strasbourg

+ **Débouté du droit d'asile, expulsé, tué par balles**

Arrivé en France en 2002 pour fuir les persécutions dont il était victime au Sri Lanka, Elanchelvan Rajendram a eu moins de chance que les membres de sa famille déjà réfugiés à Strasbourg. Débouté du droit d'asile en 2003, il s'est trouvé sans plus aucune voie de recours en 2004. Il a été expulsé vers le Sri Lanka en août 2005. Membre du Casas (*), Simone Fluhr l'avait accompagné dans ses démarches successives. Ils avaient sympathisé. Elle l'avait regardé partir la mort dans l'âme : « Nous voyons passer beaucoup de Sri Lankais d'origine tamoule. Nous savons ce qu'ils endurent. L'oncle d'Elanchelvan installé à HautePierre a été torturé en détention. Le certificat médical qui décrit les séquelles fait trois pages. » Pour le nouvel an 2006, Simone a pourtant eu la surprise de recevoir une carte de vœux d'Elanchelvan, avec des petits coeurs et des roses de toutes les couleurs. Elle a appris sa mort la semaine dernière. Le 28 février à l'aube, le jeune homme est tombé, le corps criblé de six balles. Exécuté par les militaires de l'armée sri-lankaise alors qu'il sortait des toilettes installées dans la cour de sa maison. Vêtu d'une simple étoffe et désarmé, Elanchelvan a rendu son dernier souffle dans les bras de sa femme. Sous l'oeil goguenard de ses assassins.

« Je savais qu'il serait en danger au Sri Lanka »

C'est David Balathas, un des amis d'Elanchelvan réfugiés à Strasbourg, qui a contacté Simone pour lui raconter. Dans son magasin de retouches du quartier des Halles, il retient encore ses larmes, une photo de son ami disparu posée sur la table. « Je savais qu'il serait en danger là-bas. Il avait déjà perdu deux frères. Et l'un d'eux était membre des Tigres-tamouls (**), appuie David. Je ne comprends pas pourquoi l'Ofpra (***) ne l'a pas cru. » Ebranlée, la famille vient d'envoyer, avec l'aide du Casas, un faire part de décès aux organismes intervenus dans le traitement du « dossier » d'Elanchelvan : l'Ofpra, la Commission de recours des réfugiés, la préfecture du Bas-Rhin, la Police aux frontières, etc. « Il ne s'agit pas de les culpabiliser. Mais de rappeler que, dans le cas de personnes victimes de persécutions, l'expulsion peut être synonyme de mort », précise Simone. Elanchelvan avait 30 ans. Il laisse derrière lui son épouse et une petite fille âgée de trois mois ainsi que des parents brisés par la perte de leur troisième et dernier fils.

Manuel Plantin

(*) Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg.

(**) Le LTTE est une organisation indépendantiste tamoule en lutte depuis 1972 contre le pouvoir cinghalais.

(***) Office français de protection des réfugiés et apatrides..

Pour en savoir plus : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

[Haut de page ↑](#)

◆. **O.G.M. et nous**

Voici un reportage édifiant sur les OGM (23 min) produit par Canal+.

Que l'on soit pour ou contre les OGM, il faut absolument voir ça !

Nos politiques veillent sur notre santé ou

"comment avoir la désagréable impression qu'on nous prend pour des c..."

(Le reportage n'est plus disponible)

[Haut de page ↑](#)

◆. **Temur et ses parents ont été expulsés**

Herserange (54) **Jeudi 18 janvier, au petit matin, Témur KASOIAN et ses parents ont été extraits du CRA de Plaisir, pour être expulsés !**

TEMUR ne reverra pas ses copains, ne retournera pas dans son école.

Félicitations au ministre de la chasse à l'enfant, au préfet de Meurthe et Moselle. 12 janvier 2006

« MONSIEUR, S'IL VOUS PLAÎT, AIDEZ-MOI, JE VEUX RETOURNER A L'ÉCOLE »

C'est ce que dit à ceux qui lui téléphonent Temur, 12 ans, élève de sixième au collège Henriette Godfroy de Herserange (Meurthe et Moselle) enfermé au centre de rétention de Plaisir (78).

Ses parents et lui ont été arrêtés le 2 janvier tandis que David (18 ans), son frère aîné, élève du lycée Emmanuel Héré à Laxou (54) échappait aux policiers. Il est depuis en cavale.

La mère de Temur a commencé une grève de la faim.

La famille Kasoïan est arrivée en France il y a cinq ans, fuyant les persécutions que subit en Géorgie la minorité Yézid à laquelle elle appartient. Elle est menacée d'être expulsée vers la Géorgie, condamnant Temur qui a fait toutes ses études en France à renoncer à sa scolarité et laissant David en France, livré à lui-même.

Par ailleurs, un certificat médical établi avant l'arrestation de la famille assure que Temur « présente un asthme révélé par une crise sévère » et « un état d'anxiété important lié à ses conditions de vie et à la précarité sociale ».

Les faits se passent de commentaires.

[Haut de page ↑](#)

♦.Monclar (47) : Lettre d'une résistante

ASPERTI Damira ancienne déportée Ravensbrück ; FTPMOI ; Médaille Militaire au titre de la résistance, Chevalier de la légion d'honneur, Présidente de l'amicale Marcel Langer

Aux françaises et aux français de bonne volonté ! aux démocrates !

Monclar, le 29 janvier 2007

Pendant la 2ème guerre mondiale ma mère cachait à la ferme de la Borde Basse à Monclar des enfants, juifs pour la plupart, et des réfractaires au service du travail obligatoire (S.T.O). Nous étions cinq membres de ma famille faisant partie de la 35ème brigade FTP-MOI- de Toulouse :

- *Mon père et le grand père d'Armand (mari de Aïcha Titonel ndlr) arrêtés et torturés pour faits de résistance.*
- *Le père d'Armand arrêté : 4 mois de cachot, puis livré aux nazis pour les camps de concentration, dans le tristement célèbre train fantôme qui a été mitraillé à Sorgues où le grand père et le père d'Armand ont été blessés et laissés avec les morts dans le fossé, d'où les villageois les sauvaient.*
- *Mon jeune frère de 16 ans arrêté et emprisonné à Toulouse.*
- *Moi-même arrêtée en mission à la gare de Toulouse par les sbires de Pétain, 5 mois de cachot, puis livrée aux Nazis et déportée à Ravensbrück.*

Nous avons bien défendu la terre de France de notre sang et de nos souffrances, alors que nous étions encore Italiens.

Vais- je devoir aujourd'hui en 2007, alors que ma santé est chancelante cacher la femme de mon neveu, Aïcha Titonel et sa petite Yousra (que j'ai parrainée le samedi 20 janvier 2007 à la mairie de Monclar) pour éviter que la police ne les arrête au petit matin, comme on raflait les résistants, les démocrates ou de simples citoyens.... Pour empêcher qu'on arrête sa fille à la sortie de l'école et qu'on les conduise en centre de rétention comme en conduisait les juifs à Drancy et les résistants dans d'autres camps ? Elles n'ont aucun crime, ni délit à se reprocher, Aïcha a tout simplement épousé mon neveu par amour et en toute légalité. Vers quelles dérives nous conduisent la loi du 24 juillet 2006, dite loi Sarkozy ? Il est grand temps de réagir, de dire non, pas ça ! Pas dans notre beau pays des droits de l'homme ! Apportez vos soutiens et témoignages écrits à Aïcha Titonel - Landrevie 47380 Monclar d'Agenais ! Signez la pétition « Halte à l'amour emprisonné » du Réseau d'éducation sans frontières 47 Entrez en résistance pour l'honneur de la France et pour ses valeurs républicaines et démocratiques !

Merci.

Signé *Damira ASPERTI*

Pour signer par internet:

http://www.educationsansfrontieres.org/article.php3?id_article=3868